

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



10^e RALLYE VOSGES Grand Est VHC

du 9 au 11 juin 2022

Coupe de France des Rallyes VHC

Le 10^{ème} Rallye Vosges Grand Est VHC, reprend l'intégralité du règlement particulier du 37^{ème} Rallye Vosges Grand Est, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques VHC.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Grand Est en date du 24 janvier 2022 et enregistré sous le N° 05 et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation N° 100 en date du 2 février 2022.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem 37^{ème} Rallye Vosges Grand Est

Samedi 11 juin 2022	09h54	Départ de la 2 ^{ème} étape (1 ^{ère} voiture VHC)	Esplanade du lac - Gérardmer
	18h24	Parc de repositionnement	Place du marché - Gérardmer
	à partir de 18h39	(CH 10 A : arrivée du rallye VHC) Podium arrivée du rallye VHC Affichage 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH 10 A. Vérifications finales dès l'arrivée.	Esplanade du lac - Gérardmer PC Course - Hôtel Beau Rivage Citroën, Garage de la Jamagne

1.1P. OFFICIELS

Idem 37^{ème} Rallye Vosges Grand Est, sauf :

Directeur de course VHC :	Christian HAMON	Licence N° 29685 / 0408
Commissaire technique VHC :	Christian PERROT	Licence N° 12848 / 0308
Relations avec les concurrents VHC :	Jocelyne ANGELMANN	Licence N° 233639 / 0302

1.2P. ELIGIBILITE

Le 10^{ème} Rallye Vosges Grand Est VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2022 – Coefficient 2 ;
- Le Challenge des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2022 ;
- Le Challenge de l'ASAC Vosgien 2022.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 10^{ème} Rallye Vosges Grand Est VHC doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée, accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 30 mai 2022 minuit** (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site : www.rallyevosgesgrandest.com, dûment complétée.

Bulletin d'engagement à adresser par courrier à :

Vosges Rallye Organisation – B.P. N° 50054 – 88700 RAMBERVILLERS

Contact : Karine HOT - Portable : 06 82 55 42 89 - e.mail : karine.hot@wanadoo.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés du 37^{ème} Rallye Vosges Grand Est et du 1^{er} Rallye Vosges Grand Est VMRS ne serait pas atteint, le nombre des engagés du 10^{ème} Rallye Vosges Grand Est VHC sera augmenté sans toutefois que le total des trois rallyes ne dépasse 170 voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés à :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : **650,00 € + 50 € système de géolocalisation.**
- Pour les pilotes licenciés à l'ASAC Vosgien : **550,00 € + 50 € système de géolocalisation.**
- sans la publicité facultative de l'organisateur : **1.300,00 € + 50 € système de géolocalisation.**

3.1.12. ENGAGEMENTS

Important : joindre impérativement la photocopie de la 1^{ère} page du PTH à votre demande d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2022 et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2022.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de Série

GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial /GTP/HST/TSRC - Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J

GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

Les voitures de la Période J sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinctif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Conformément au cahier des charges du Championnat de France des Rallyes 2022, le **10^{ème} Rallye Vosges Grand Est VHC** partira derrière le **37^{ème} Rallye Vosges Grand Est** pour l'intégralité du rallye.

Le **10^{ème} Rallye Vosges Grand Est VHC** représente un parcours de **507,84 km** dont **161,13 km** en **10 ES**.

Il est divisé en **2 étapes** et **5 sections** :

- Etape 1 : **216,44 km** dont **75,80 km** en ES
- Etape 2 : **291,40 km** dont **85,33 km** en ES

Les épreuves spéciales sont :	• ES 1 - 3 : La Vologne	23,35 km
	• ES 2 - 4 : Le Haut du Tôt	14,12 km
	• ES 5 : Gérardmer La Mauselaine	0,86 km
	• ES 6 - 9 : Corcieux	20,39 km
	• ES 7 - 10 : Hurbache Moyenmoutier	9,92 km
	• ES 8 : Pays d'Ormont	24,71 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Voir règlement standard des rallyes FFSA.

Les concurrents VHC peuvent profiter, en cas d'abandon, de la réintégration au titre de « nouveau départ après abandon ».

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques de la Coupe de France des Rallyes VHC 2022.

9.1. CLASSEMENT PILOTES

A l'issue de chaque rallye il sera établi.

- **Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)**
- Un classement général pour les **périodes E à I**
- Un classement général pour les **périodes J**
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981).

Les voitures du groupe Classic de Compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à J, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y aura pas de dotation en prix.

10.2P. COUPES ET TROPHÉES : Un trophée sera remis à chaque équipage classé.

La remise des prix se déroulera samedi 11 juin 2022 sur le podium d'arrivée du rallye, Esplanade du Lac, à Gérardmer.